ICI COMMENCE LE PAYS DE LORRIS

le B.I.L. bulletin d'info lorriçois

Février Mars 2008 N° 108

EDITORIAL

Comme chacun peut s'en souvenir, l'année 2007 a été marquée, en France, par les quatre scrutins nationaux du printemps qui ont vu les élections d'un nouveau Président de la République et d'une nouvelle Assemblée Nationale.

En 2008, les électeurs vont devoir retourner aux urnes pour élire leurs nouveaux conseillers municipaux, lesquels éliront, quelques jours après le deuxième tour, le Maire et les Adjoints pour un mandat de six ans.

Cette année, le canton de Lorris n'est pas concerné par les élections cantonales puisque les conseils généraux relèvent systématiquement la moitié de leurs membres en milieu de mandat. Pour Lorris, ces élections n'interviendront qu'en 2011.

Ainsi que je l'ai toujours fait pour tous les scrutins qui se sont déroulés depuis 2001, il ne m'appartient aucunement de prendre parti ou d'orienter le choix des électeurs. Par contre, je souhaite rappeler à chacune et chacun d'entre vous que, si voter n'est pas une obligation formelle et imposée dans notre pays, il est important que chacun exprime, sous une forme ou sous une autre, son choix, sa préférence voire son désaccord. C'est un devoir de citoyenne et de citoyen dont nous avons la chance de bénéficier en France. Chacune et chacun se doit donc d'assumer cette responsabilité.

Le comité de rédaction du bulletin municipal a estimé primordial de rappeler les conditions de déroulement des opérations de vote dans une petite ville comme Lorris. En effet, pour les villes de 2500 à 3500 habitants, l'électeur dispose d'une grande liberté de manœuvre dans le choix des conseillers. Vous trouverez donc, en page 2 du présent bulletin, un article le plus complet et le plus précis possible rappelant les modalités de vote et les diverses possibilités s'offrant aux électeurs.

Le Maire

LES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2008 A LORRIS… MODE D'EMPLOI

L'élection des conseillers municipaux a lieu les dimanches **9 et 16 mars 2008** dans toutes les communes.
A Lorris nous entrons dans les dispositions électorales des villes de plus de 2500 et de **moins de 3500** habitants.
Nous ne parlerons ici que des dispositions applicables à Lorris et vous dispenserons des numéros d'article du code électoral.
C'est le nombre d'habitants qui détermine le nombre de conseillers municipaux à élire : 23, ainsi que le mode de scrutin applicable : scrutin pluri nominal majoritaire à deux tours.

Le scrutin

Les bulletins de vote peuvent être librement établis ou modifiés par les électeurs.
Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

1/ Au premier tour seront élus:

Les candidats ayant obtenu la majorité des suffrages **exprimés** (50 % des voix +1). Cette majorité ne devant pas être inférieure à 25 % des électeurs **inscrits** (qui sont au nombre de 1937 au 18 /02/2008)

2/ Au Deuxième tour pour les sièges restant à pourvoir : la majorité relative suffit

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Aucune disposition n'interdit à une personne qui n'était pas candidate au premier tour de se présenter au second tour.
Nota : Une personne, non candidate, peut être élue si elle obtient le nombre de suffrages requis, et si elle accepte.

Règles de validité des suffrages

Sont valables	Sont nuls
• Les suffrages exprimés en faveur de personnes qui ne se sont pas portées candidates. • Les bulletins qui comportent plus ou moins de noms qu'il n'y a de conseillers à élire ; mais les suffrages exprimés en faveur de candidats dont les noms sont inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas comptés • Les bulletins manuscrits sont valables. Le panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats ou de toute autre personne) est possible. • Si une enveloppe contient plusieurs bulletins désignant la même liste, ces bulletins ne comptent que pour un seul	• Les bulletins blancs • Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe • Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante du ou des candidats • Les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître • Les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires • Les bulletins écrits sur papier de couleur • Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes • Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions • Les enveloppes contenant plusieurs bulletins portant des noms différents dont le total est supérieur au nombre de conseillers à élire ; • Les enveloppes ne contenant aucun bulletin.

Les bureaux de vote, installés salle Blanche de Castille, seront ouverts de 8 h à 18 h.
En cas d'empêchement se renseigner à la Gendarmerie pour voter par procuration.

Election du Maire

Le Maire et les adjoints sont élus à bulletins secrets lors du premier conseil municipal qui se tient dans la semaine qui suit le deuxième tour des élections. (ou du 1er tour si les 23 conseillers sont élus à l'issue du 1er tour)

CONSTRUCTIONS EXTENSION ET AMENAGEMENTS			
Déclarations de Travaux Agrandissements **de – de 20 m**	2005	2006	2007
. Dossiers déposés . Acceptés . Refusés . Irrecevables ou sans suite . En cours d'instruction au 31.12	**51** 28 + (2de2004) 8 7 8	**51** **29 (+ 4 de2005)** **7** **5** **10**	**41** **25 (+2 de 2006)** **9** **2** **5**
Permis de démolir			
Bâtiments vétustes, murets etc… BAF	8 1	4	2
Permis de Lotir			
EUREKA (habitations) **C2C** Limetin III (industriel) **Extension C2C Limetin IV et V,** (lotissements industriels) **Lotir Centre, SARL DFL** lotissements à usage d'habitations	1	1	2 2
Permis de Construire Constructions **de + de 20 m²**			
Dossiers déposés Acceptés Refusés Irrecevables ou sans suite En cours d'instruction au 31.12	**57** 44 (+5 de2004) 2 4 7	**39** **22 (+ 7 de2005)** **3** **4** **10**	**42** **21 (7 de 2006)** **7** **3** **11**

A rappeler :

La Réforme du Code de l'urbanisme est entrée en vigueur le 1er Octobre 2007.
Elle a pour objet essentiel de clarifier le code et de regrouper les autorisations d'urbanisme.
Les 11 régimes d'autorisations et 5 déclarations existantes ont fusionné en 3 permis (Permis de Construire, Permis d'aménager et permis de Démolir) et 1 déclaration préalable auxquels s'appliquent les mêmes règles de fond et les mêmes règles d'instruction.

Le champ d'application des procédures est désormais fixé de façon exhaustive :
Les constructions nouvelles sont par principe soumises à permis de construire. Le décret d'application fixe la liste exhaustive des constructions soumises à simple déclaration et celles qui sont dispensées de formalités.
Les travaux sur constructions existantes sont par principe dispensés de formalités. Le décret fixe la liste exhaustive des travaux sur constructions existantes soumis à permis de construire et de ceux qui sont soumis à une simple déclaration préalable.
Les aménagements. Le décret fixe la liste exhaustive des aménagements soumis à permis d'aménager (désignés sous l'ancienne appellation Permis de Lotir) et de ceux qui sont soumis à une simple déclaration préalable.
Les démolitions : le décret impose un permis de démolir dans les secteurs protégés (périmètre de protection des monuments historiques …)

L'ensemble de la nouvelle réglementation est à la disposition des administrés au service urbanisme de la Mairie ou auprès du service instructeur :Unité Territoriale d'Aménagement de Montargis, 25 rue Jean Jaurès 45200 MONTARGIS. Tel : 02.38.28.30.40.

Les nouveaux formulaires peuvent être téléchargés sur le site du ministère de l'équipement, à l'adresse suivante : *http://www2.equipement.gouv.fr/formulaires/formdomaines.htm*

EXPOSITION
« A LA DECOUVERTE DE L'HERITAGE FRANCO-AMERICAIN »

Salles de l'Office de Tourisme
Par l'association FRANCE –LOUISIANE FRANCO-AMERICANIE

Exposition permettant de découvrir l'aventure historique de la France dans ces immenses territoires, devenus les Etats-Unis d'Amérique, et l'important patrimoine, toujours d'actualité, lié à cette aventure.
En présence de Monsieur Pierre DUMAS, concepteur et réalisateur de l'exposition.

Vendredi 14 et samedi 15 Mars 2008 de 9h à 12h et de 14h à 18 h
Dimanche 16 mars de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

❖ NOUVELLES BRÈVES ET DIVERSES

Bilan 2007 du passage du Cinémobile dans notre ville

Après une année de transition incomplète en 2006 (Les cinémobiles ayant été rattachés à Centre Images au 1er mars), 2007 a permis de partir à la reconquête du public : la fréquentation sur l'ensemble des circuits a progressé de 52,6 % pour atteindre 58978 spectateurs sur l'ensemble des séances et de 50,05 % soit 45250 spectateurs pour les séances de l'exploitation commerciale.
Le cinémobile stationne 10 fois par an, le mardi, dans notre commune sur le mail de la salle Blanche de castille et il a enregistré 105 entrées de plus qu'en 2006.
Moyenne de fréquentation sur le circuit Nord dont dépend Lorris :

	2006			2007		
	Nombre d'entrées	Moyenne / séances	Coef/p	Nombre d'entrées	Moyenne / séances	Coef/p
Le plus faible	295	13,41	0,403	561	20,18	0,707
Lorris	862	28,73	1,035	967	30,22	1,088
Le plus grand	1632	42,95	1,916	1939	50,82	2,589

(Coef/p (fréquentation par rapport au nombre d'habitants)
Lorris se situe dans la moyenne de la fréquentation, mais il ne faut pas perdre de vue que beaucoup de communes sollicitent le passage du cinémobile et les moins fréquentées laissent leurs places au profit d'une autre commune.

Nos joies..... Nos peines

Naissances :
Alexis MASSON né le 14 Janvier à Amilly
Firdaous EL HARFI, née le 17 Janvier à Gien
Zoé GIRARD, née le 18 Janvier à Amilly

Mariages :
Yolande FOSSE et Gilles YUNG, le 14 janvier

Décès :
José BLANQUEZ-SALINAS décédé le8 Janvier à Amilly
Renée BOULAS Veuve ESPINASSE décédée le 20 Janvier à Lorris
Roberte CLINDOUX, épouse SAVROT, décédée le 21 janvier à Lorris
Jeanne MOISAN Veuve SALMON décédée le 24 Janvier à Lorris

BLOC NOTE ET INFO DIVERSES

▶ **3ème Salon des terroirs et de l'artisanat** le 2 Mars prochain, salle Blanche de Castille, organisé par les « Animations du Centre ».

▶ **Le Repas** des personnes âgées, offert par la commune aura lieu le 05 Avril 2008. Inscriptions du 1er au 25 Mars.

▶ **Trouvé clés** : s'adresser en Mairie.

▶ Exposition scientifique « Jeux mathématiques »
Du 26 Mars au 2 Avril, salle Blanche de Castille. Cette exposition est accessible de la grande section maternelle à la 5ème. La visite est réservée la semaine aux scolaires et le week-end aux familles.

▶ **Cinémobile** :
Prochain passage le Mardi 11 Mars 2008. A l'affiche : « **LE RENARD ET L'ENFANT** » Film d'aventure, à 14 heures 30.
Un matin d'automne, au détour d'un chemin, une petite fille aperçoit un renard. Fascinée au point d'oublier toute peur, elle ose s'approcher…….
Durée 1 h.32
Et « **ASTERIX AUX JEUX OLYMPIQUES**» à 18h et 20h30. Comédie.
Durée 1h53.
Pour remporter les jeux olympiques et permettre au jeune ALAFOLIX d'épouser la princesse IRINA, ASTERIX et OBELIX devront affronter le machiavélique BRUTUS, fils de CESAR au cours d'une olympiade.
Plein tarif : 5,80 €
Tarif réduit : 4 €

Le B.I.L. est élaboré par la Commission Communication du Conseil Municipal : M. le Maire, les Adjoints, G. Pérénom, C. Gervais, G. Pivoteau, J.C. Allaire, E. Volet.
Directeur de la publication : J-P Godfroy.
Rédacteur en chef : M. Gérard Pérénom.
Rédaction : Mr. le Maire. Administration : M. A Kieffer.
Impression : imprimerie Poirier.